

Versailles, le 4 décembre 2012

Rédacteur : Patrick Bouy

**Compte-rendu de la dix-huitième réunion du Conseil de quartier Notre-Dame,
qui s'est tenue le 27 novembre 2012**

Personnalités présentes : Emmanuelle de Crépy, Maire-Adjoint, déléguée à la culture, à la concertation et aux Conseils de quartier,
Magali Ordas, Maire-Adjoint, déléguée à l'environnement, la propreté, la qualité de vie,
François Lambert, Conseiller Municipal, représentant la Ville au Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint Cloud, au Syndicat mixte pour l'assainissement de la vallée du ru de Marivel, au Syndicat mixte d'assainissement de la région ouest de Versailles.

Présents : Marie Seners, Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame,
Dominique Roucher, Vice-Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame,
Patrick Bouy, Secrétaire général du Conseil de quartier Notre-Dame,
Bénédicte d'Aboville, Carole Richard, Chantal Rozier-Chabert, Nicolas d'Avout,
Yves Cambier, Jean Coupu, Laurent Giry, Olivier de la Faire, Claude Lavaste,
Bruno Lockhart, Alain Martin-Prével, Baudouin de Monts, Michel Morgenthaler,
Gwilherm Poullennec, Conseillers de quartier.

Absents excusés : Stéphanie Besancon, Ariane de Blic, Agnès Desplats, Véronique Le Camus,
Florence de Lalande, Geneviève Schmitz, Jean-Paul Auberger,
Yvon-Pierre Coppin, Marc Edeline, Léon Olivier.

Lieu : Maison de quartier, 7 rue Sainte Sophie.

Début de réunion : 20 h 35

Fin de réunion : 22 h 35

I) Introduction par Marie Seners

Marie Seners fait état des excuses que lui ont adressées plusieurs Conseillers absents. Elle se félicite de la présence remarquée de deux Maires-Adjointes, Emmanuelle de Crépy et Magali Ordas, et d'un Conseiller Municipal, François Lambert, qui va donner une présentation sur le thème « L'eau à Versailles, dans tous ses états et tous ses parcours ».

II) Introduction du sujet de l'eau par Magali Ordas

Etant rappelé que l'une de ses délégations porte sur l'eau, c'est donc les qualités que Magali Ordas souligne l'importance du sujet. Il s'agit d'inventorier, protéger et gérer cette ressource indispensable. Elle n'hésite pas à dire, à propos de l'eau, qu'il s'agit de « la bataille de demain », sans oublier le corollaire qu'est l'assainissement. L'assainissement pèse de plus en plus lourd dans la facture. François Lambert siège dans les différents syndicats de l'eau et de l'assainissement qui opèrent sur le territoire de Versailles et s'appuie sur les services eau et assainissement de la Ville, qui sont très performants.

III) Exposé de François Lambert sur « L'eau à Versailles, dans tous ses états et tous ses parcours ».

L'exposé se déroule sur une présentation PowerPoint.

La ville de Versailles est, topographiquement parlant, à un point haut et à un point de partage de plusieurs bassins versants, ce qui a des conséquences sur son système de gestion de l'eau et de l'assainissement.

Le toponyme Versailles a une étymologie des plus parlantes : « versées saillantes », c'est-à-dire : eaux qui affleurent. Le territoire est parsemé de sources, de lacs et d'étangs qui, au fil de l'histoire, ont été exploités ou remblayés. Ce faciès hydrologique et aquatique en a fait jadis une réserve de chasse exceptionnelle, ce qui, comme on le sait, est à l'origine de la création de notre château puis de notre ville.

Le fameux ru de Gally prend sa source officielle (5% de son étiage) à la surverse de la croisée du Grand Canal.

Il subsiste de nos jours des apports naturels poétiquement dénommés ECPP (Eaux Claires Parasites Permanentes) qui ne contribuent pas à l'alimentation en eau potable mais qui constituent l'eau utilisée pour l'arrosage municipal par citernes. Un des points de distribution est situé à l'octroi de l'avenue de Paris.

Jusqu'aux années soixante, de l'eau de la Seine était remontée au Pavillon des Filtrés sur la côte de Picardie, construit sous Louis XV, pour délivrer de « l'eau bonne à boire ».

L'eau potable en pression est gérée pour 8 communes, dont Versailles, par le SMG Sevesc (Syndicat Mixte de Gestion – Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud). La Sevesc a un contrat de DSP (Délégation de Service Public) avec le SMG, soumis comme pour toute DSP à contrôle régulier et à remise en concurrence à l'échéance.



A noter le rôle bénéfique des forêts qui entourent Versailles, qui jouent un rôle de filtre.

Sous le titre « parcours et acteurs », François Lambert détaille une organisation complexe qui se reflète dans la facture adressée aux abonnés.

La partie eau pression est l'affaire de la Sevesc.

La partie évacuation/assainissement (i.e. tout ce qui est à l'aval du siphon du lavabo) est l'affaire de la régie municipale de la Ville de Versailles, en rapport avec :

- Le SMAROV pour l'assainissement ouest de Versailles
- Le SIAERG pour l'assainissement du bassin du ru de Gally
- Le SIAVRM pour l'assainissement du bassin du ru de Marivel, collecteurs seulement
- Le SIAAP pour l'assainissement du bassin du ru de Marivel, station de traitement Seine Aval à Achères

Le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) gère l'assainissement de la région francilienne depuis la sortie des égouts communaux et départementaux. C'est une entreprise publique unique en Europe qui couvre 4 départements et 180 communes.

Le SIAAP traite 2.500.000 m³ d'eau usée par jour, volume produit par 9 millions de Franciliens. L'eau dépolluée par les usines est redonnée à la Seine et à la Marne.

Il transporte les eaux usées jusqu'à ses 5 usines de traitement par un réseau d'émissaires (Ø 2,5 m à 6 m) d'une longueur de 440 km. Le réseau comprend des réservoirs d'orage (8 bassins et 4 tunnels) d'une capacité totale de 900.000 m³. - NDLR

Dans le montant de la facture d'eau, la part du coût de l'assainissement est actuellement prépondérante et elle ira croissant. Dans le prix de vente de l'ordre de 4 euros/m³, l'eau brute potable traitée représente 1,40 euros/m³.

A Versailles, des réservoirs d'orage (destinés à absorber les précipitations subites et violentes) sont installés notamment rue du Maréchal Galliéni, devant le lycée La Bruyère et près de la pièce d'eau des Suisses. De tels dispositifs tampons sont également exigés, à une échelle appropriée, lors de la construction d'immeubles importants.

La source (« réelle » 95% de son étiage) du ru de Gally est la station d'épuration dite « du carré de réunion ».

Un Conseiller pose la question des réseaux séparatifs, à savoir les réseaux doublés pour évacuer séparément les eaux météoriques d'une part, et les eaux usées d'autre part. François Lambert répond qu'aucune réglementation ne l'impose, que le bénéfice sur la quantité d'eau à traiter est faible et que, en raison du coût très élevé des travaux, il ne sera pas question de modifier le réseau versaillais avant longtemps. Cependant, ajoute-t-il, les quartiers neufs de Pion et de Satory seront équipés en réseaux séparatifs.



Un Conseiller évoque l'eau calcaire délivrée à Versailles, qui endommage les conduites et les installations d'eau chaude, au préjudice très important des usagers. François Lambert indique que le coût de la décarbonatation générale est élevé et qu'il représenterait un supplément de 50 euros/an sur chaque facture. La salle réagit en exprimant que cette plus-value paraît très modérée par rapport au coût des dégâts occasionnés par le dépôt du calcaire dans les installations d'eau chaude. Il convient donc d'y réfléchir. (NDLR. : Cette réflexion est en cours, dans la négociation pour la nouvelle DSP ; cela fait partie des options envisagées, d'autant que, selon certaines études, les coûts induits sur le matériel électroménager des ménages s'élèveraient en moyenne à 250 euros par an et par foyer)

Un Conseiller demande quel est le pourcentage des fuites dans le réseau. Réponse : Ce pourcentage se situe dans la bonne moyenne nationale et ce malgré un patrimoine vieillissant.

Des mesures ont été prises pour augmenter considérablement, dans les prochaines années, le renouvellement des canalisations avec une gestion dynamique et instrumentée du réseau, ce qui permet de localiser efficacement les fuites et d'y pallier sans délai.

IV) Approbation du procès verbal de la réunion précédente (CQ17) tenue le 2 octobre 2012

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

V) Point sur les Commissions

Commission mixte CQND/CQCG gare Rive Droite, par Marie Seners

Depuis la dernière séance du CQND, la Commission mixte avec le CQCG a tenu deux autres réunions, le 16 octobre et le 19 novembre, la première sur le terrain.

Marie Seners estime que cette Commission mixte, rassemblant des participants très divers, a été extrêmement féconde. Les participants présents dans la salle approuvent. Certains sont des usagers très réguliers de la gare RD. D'autres ont apporté des renseignements précis pour nourrir la réflexion. Tous ont croisé leurs points de vue et il en est résulté des propositions du plus grand intérêt concernant la sécurité des piétons, l'aménagement rationnel des arrêts de bus, l'accès à la place et son utilisation meilleure avec une zone « de rencontre » et l'accroissement de l'offre en parc à vélos sécurisé.

Ce projet a été pris bien en amont par les deux Conseils de quartier. La Commission mixte remettra ses conclusions aux services avant que ceux-ci ne commencent leur étude.

Le compte rendu sera communiqué à tous les Conseillers.

Commission Place d'Armes, par Marie Seners

Sur la question du stationnement des minibus de tourisme, le Maire est prêt à adresser une lettre aux compagnies opératrices.

La Commission est chargée de réunir tous les éléments nécessaires à cet effet, notamment la liste des compagnies.

Date de réunion de la Commission : 12 décembre à 20H30, à la Maison de quartier.

Commission partage de la rue, par Marie Seners

La zone 30 du quartier des Prés sera mise en service aux alentours du 15 janvier 2013.

Enfin, conformément à l'avis du Conseil de quartier du 19 juin 2012, le double sens cyclable concernera toutes les rues à sens unique du quartier des Prés à l'exception de la seule rue des Missionnaires (flux trop dense et passage de bus).

Marie Seners propose de réaliser une animation dans cette zone 30, juste après sa mise en service, pour instruire les usagers. Cette proposition est approuvée. Une réunion préparatoire est fixée le 6 décembre à 20h30, où tous les Conseillers sont invités. La date de l'animation proprement dite par petits groupes de Conseillers, sur le terrain, reste à fixer (soit le samedi 19 janvier 2013 soit le samedi 26 janvier 2013)

Dîner des membres du CQND, par Marie Seners

Il aura lieu le 1er février 2013 au musée Lambinet. Organisation : comme d'habitude, chacun sait maintenant ce qu'il doit apporter. Ce sera l'occasion d'admirer l'exposition Georges Lacombe [Artiste nabi, versaillais, influencé par Gauguin – NDLR].

Commission animation, par Dominique Roucher

Le pot des nouveaux arrivants donné le 23 octobre a réuni 25 nouveaux arrivants.

Lors du débriefing, il a été noté que les personnes recrutées sont en faible nombre par rapport à l'importance de l'organisation mobilisée pour l'évènement. On déplore ainsi, de façon récurrente, la difficulté inhérente à l'exercice qui consiste, en l'absence d'indice pour détecter les nouveaux arrivants dans le quartier, à recourir à un tractage massif peu productif.

Il a ainsi été décidé, pour la prochaine édition, de commencer les préparatifs avant l'été afin d'exploiter au mieux toutes les opportunités de contact des nouveaux arrivants :

- Relais par les services de la mairie (inscriptions scolaires, changements d'adresse, taxes, autorisation de stationnement pour les déménageurs)
- Inscriptions à la Maison de quartier, à la bibliothèque, etc.
- Présence sur le Forum des associations, relais par le C3M
- Prospection systématique des nouveaux immeubles livrés
- Parution dans les différents journaux, sites internet et blogs

L'achat de fichiers, type changement d'adresses, est envisagé ; il reste à trouver la bonne porte d'entrée.

La Commission se réunira le 11 juin 2013, à cet effet.

Dîner de rue du CQND, ouvert à tous, par Dominique Roucher

Il aura lieu rue Saint-Lazare le 24 mai 2013. Aucune coïncidence n'a été recherchée avec la Fête des Voisins.

Les avantages et inconvénients des deux rues (Saint Lazare et Sainte Sophie) ont été comparés et la rue Saint Lazare l'a emporté.

- **Avantages** de la rue Saint Lazare :

- Espace, convivialité, clarté
- Emplacement plus central, facilité plus grande pour enlever les voitures
- Participation des voisins et proximité de l'église

- **Inconvénients** de la rue Saint Lazare :

- Pas de solution de repli en cas de pluie
- Surveillance des enfants à organiser
- Logistique plus compliquée (portable des tables et des chaises nécessitant des bras vigoureux)

VI) Travaux en ville, par Marie Seners

Programme 2013 de travaux d'assainissement

- Boulevard du Roi, entre la place de la Loi et la rue des Missionnaires.
- Boulevard de la Reine, allée latérale entre le boulevard du Roi et le parc.
- Rue de Beauvau

Europe

Les travaux en cours devraient se terminer le 20 décembre 2012 sauf l'allée piétonne sur la rive ouest, le long de la Grande Ecurie, qui sera réalisée au printemps.

En réponse aux vœux exprimés par le Conseil de quartier Notre-Dame, de petits chevaux pour enfants seront installés, côté avenue de St Cloud, en évocation de la Grande Ecurie proche.

Place Hoche

La rénovation du square Hoche sera limitée à une remise en état du jardin et à la pose de clôtures demandées instamment par les parents des enfants du quartier. Les travaux seront réalisés avant l'été 2013. Des clôtures de hauteur 1,40 m avec portillons sont prévues. L'enclos restera ouvert 24/24, mais la possibilité de le fermer sera prévue. Deux caméras assureront la surveillance.

Certains Conseillers estiment que 1,40 m, c'est bien haut. Marie Seners fera part de cette réserve mais précise qu'il s'agit d'une norme de sécurité.

Le projet sera présenté au CQND lorsqu'il sera prêt.

Un Conseiller évoque un quasi-accident dont il a été le témoin indirect, mettant en scène une fillette à bicyclette qui traversait le square Hoche selon un de ses axes, sans faire le tour giratoire sur la chaussée, et qui est entrée en collision avec un automobiliste, sans dommages heureusement. Le risque sera écarté par la pause des portillons qui empêchera la traversée par le square.

Place du marché

Les espaces pour les marchands forains seront équipés de prises électriques encastrées, ce qui évitera des tirer de câbles comme actuellement.

Le revêtement de sol sera constitué d'une bande de béton clair, le long des pavillons, ainsi que d'un asphalté noir émaillé, très résistant, séparé de bandes de béton clair de 16 cm. Cette façon permet, en confinant des zones, des réparations éventuelles plus discrètes. Une planche d'essai est visible devant le carré à la viande.

Les édicules en maçonnerie des ascenseurs du parking seront remplacés par d'autres en bois exotique qui seront ornés de sérigraphies représentant des images du Carrousel extraites d'un ouvrage conservé à la Bibliothèque de la Ville. Leur forme géométrique ne laissera aucune possibilité d'isolement aux quidams pressés par des besoins naturels.

Programme des travaux :

- Carré à la Farine et Carré aux Herbes, au printemps
- Carré à la Viande et Carré à la Marée, à l'été

Un Conseiller demande si la question des dépôts d'ordures sera traitée à l'occasion des ces travaux. C'est un problème différent qui ne sera pas traité en même temps.

Régime des places de livraison

Afin d'accroître le nombre de places de stationnement, à compter du mois de décembre le régime des places de livraison sera modifié :

- Les emplacements de livraison marqués d'un **trait simple** seront autorisés entre 19h et 07h. au stationnement des voitures.
- Les emplacements de livraison marqués d'un **trait double** seront sanctuarisés à toute heure au bénéfice des seules livraisons.

Réfection des enrobés de la rue du Colonel de Bange

Opération prévue pour le 1^{er} trimestre 2013. Les faux pavés en plastique collés, seront abandonnés.

Questions diverses concernant les travaux

Un Conseiller s'étonne que, sur le chevet de l'église Notre-Dame, un panneau d'information sur poteau, à peine posé, ait été déposé à grand renfort de marteau piqueur, pour être reposé après avoir été raccourci. Réponse : Il s'agit d'un ajustement réalisé suite aux observations des parents d'élèves de l'école du Petit Prince.

Un Conseiller demande que, chaque fois qu'on parle de travaux, on indique leur coût, si possible, en chiffre arrondi, voire simplement estimé. Il considère que la dimension financière doit faire systématiquement partie de tout sujet débattu par le CQ parce que l'argent sort toujours de la poche du contribuable dont les élus et les Conseillers sont les représentants.

En réponse immédiate à cette requête, Marie Seners indique :

- Réaménagement de la place du marché : 1,6 M euros
- Zone 30 quartier des Prés : 70 K euros

Un Conseiller demande si, pour le prix indiqué de 1,6 M euros, il est prévu de régler le problème des poubelles autour de la place du marché. Réponse : Il s'agit d'un autre budget.

Marie Seners ajoute quelques informations sur le sujet des doubles sens cyclables.

- Aucune collision frontale entre un véhicule à moteur et un vélo n'a été répertoriée sur un double sens cyclable.
- La plupart des accidents sont des collisions vélo/piéton, en général sans gravité. La cause est souvent du côté du piéton qui n'a pas conscience de l'existence du double sens cyclable, ne regarde pas à gauche avant de traverser et qui n'entend pas venir le vélo.
- En Belgique il existe des doubles sens cyclables sur des chaussées très étroites (2,50m) ne permettant pas le croisement sans que le vélo se range, impliquant que le cycliste mette pied à terre. Le critère d'exonération du double sens cyclable ne tient pas à la largeur de la rue mais à sa fréquentation (nombre de véhicules/jour et transport en commun).

VII) Calendrier

- 06 décembre : Commission partage de la rue
- 12 décembre : Commission Place d'Armes
- 29 janvier : Commission Animation
- 01 février : dîner des membres du Conseil de quartier, au musée Lambinet
- 19 mars : CQ19
- 24 mai : dîner de rue (rue Saint Lazare)
- 04 juin : CQ20
- 11 juin : Commission Animation

Marie Seners clôture cette réunion en remerciant les participants de leur présence et de leur engagement au service du quartier.